



Strasbourg, 22 novembre 2023

CDPC(2023)09

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

84^e Réunion plénière

Strasbourg, 20-22 novembre 2023

LISTE DES DÉCISIONS

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte par Mme Katariina JAHKOLA (Finlande), présidente du CDPC.

2. Adoption du projet d'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le CDPC adopte le projet d'ordre du jour de la réunion et son ordre de travaux.

3. Informations communiquées par la présidente, les membres du Bureau du CDPC et le Secrétariat

Le CDPC prend note des informations fournies par sa présidente, Mme Katariina JAHKOLA, et le Secrétariat sur les activités depuis la dernière réunion plénière du CDPC. Le CDPC est informé des résultats de la dernière réunion du Bureau, tenue les 5 et 6 octobre 2023.

Les délégations prennent note des informations communiquées par la directrice nouvellement nommée de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Mme Hanne JUNCHER, sur les évolutions récentes au Conseil de l'Europe, notamment celles qui concernent le travail du CDPC, à savoir l'établissement de l'Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, les tâches liées au trafic de migrants et les ressources humaines.

Le secrétaire du CDPC, Carlo CHIAROMONTE, informe le comité que les mandats des comités intergouvernementaux (programme et budget 2024-2027) devraient être finalisés par le Comité des Ministres dans les prochains jours, notamment les mandats du CDPC et de ses sous-comités, à savoir le PC-CP, le PC-OC, le PC-ENV, le PC-RAC et le GEC/PC-eVIO. Il informe également le CDPC des évolutions concernant le travail du CDPC sur le trafic de migrants.

Le CDPC prend note avec intérêt des informations fournies par la délégation allemande concernant les travaux sur un projet de loi allemand sur le renforcement de la législation pénale internationale, qui vise à combler les éventuelles lacunes en matière de responsabilité pénale, à renforcer les droits des victimes et à améliorer la diffusion des procès et des peines de droit pénal. Les résultats attendus sont les suivants :

- élargissement du Code allemand sur les crimes violant le droit international (Völkerstrafgesetzbuch) pour assurer sa cohérence avec le Statut de Rome en incluant de nouvelles infractions, concernant notamment la violence sexualisée (par exemple, l'esclavage sexuel ou l'avortement forcé) et le recours à des moyens de guerre interdits, ainsi que l'infraction relative à la disparition forcée de personnes ;
- renforcement des droits des victimes d'infractions relevant du droit international en leur permettant de se constituer partie civile et en facilitant l'accès à une aide juridique et à un soutien psychosocial pendant les procès ;
- autorisation du recours à des interprètes pour les personnes étrangères couvrant des procédures judiciaires pour la presse, la radio, la télévision ou d'autres médias ;
- élargissement des possibilités d'enregistrement à des fins historiques et de recherche, notamment pour les procédures relevant du droit pénal international ;

- en outre diffusion des arrêts rendus par les juridictions allemandes en lien avec le droit pénal international par leur traduction en anglais.

4. Crimes de haine

Le CDPC prend note des informations communiquées par la présidente du PC/ADI-CH, Mme Stephanie OENER (Autriche) sur les activités menées depuis juin 2023 concernant la finalisation du projet de Recommandation sur la lutte contre les crimes de haine et de l'exposé des motifs qui l'accompagne, et sur l'utilisation de définitions, les principes généraux et les recommandations qu'elle contient.

Le CDPC et le CDADI ont organisé une session conjointe avec la participation en personne de la présidente du CDADI, Mme Sophie ELIZÉON (France) et la participation en ligne des autres membres du comité. Les deux comités ont convenu conjointement d'approuver la Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre les crimes de haine sans amendements et d'adopter son exposé des motifs avec quelques amendements, et ont décidé de transmettre conjointement la Recommandation au Comité des Ministres en l'invitant à l'adopter et à prendre note de l'exposé des motifs.

Les deux co-présidentes de cette réunion conjointe remercient le Comité d'experts PC/ADI-CH et les autres personnes qui ont participé aux préparatifs, notamment le Secrétariat, pour leur excellent travail ces deux dernières années et félicitent le PC/ADI-CH, et en particulier sa présidente, Mme Stéphanie OENER (Autriche), pour avoir achevé ce travail conformément au mandat du comité.

5. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Le CDPC prend note des informations orales et procède à un échange de vues avec Mme Nadya RADKOVSKA (Bulgarie), présidente du PC-CP, concernant les réunions du groupe de travail du PC-CP tenues en 2023, la réunion plénière du PC-CP tenue en octobre 2023, les activités menées par le comité conformément à son mandat, la 28^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) tenue en juin 2023 à Berlin, en Allemagne, et la 29^e CDPPS qui se tiendra en juin 2024 à Sofia, en Bulgarie.

a. Santé mentale

Le CDPC note que, suite à la décision prise par le Comité des Ministres en février 2023 de charger le PC-CP d'élaborer une Recommandation du CM sur la santé mentale d'ici fin 2024, un avant-projet d'ébauche d'une Recommandation du CM sur la gestion des personnes atteintes de troubles mentaux et la promotion de la santé mentale positive par les services pénitentiaires et de probation a été examiné lors de la réunion du groupe de travail du PC-CP en avril, suite à quoi il a été substantiellement révisé, et un projet préliminaire du texte a été examiné lors de la réunion du groupe de travail du PC-CP début septembre ainsi que lors de la réunion plénière du PC-CP en octobre 2023. Le projet a été accueilli avec grand intérêt par les délégations en raison du problème aigu de la santé mentale des auteurs d'infraction et les experts scientifiques ont été félicités pour le travail accompli jusqu'à présent.

Le CDPC remercie le PC-CP et les experts scientifiques pour leur excellent travail et n'a pas de commentaires spécifiques à ce stade.

b. Intelligence artificielle

Le CDPC prend note du fait que le PC-CP a traité les commentaires écrits des délégations allemande et britannique du CDPC (reçus en août 2023) sur le projet de recommandation sur l'IA, ainsi que les commentaires écrits de la délégation finlandaise (reçus avant la réunion plénière du CDPC en juin). Le projet de recommandation révisé et son commentaire ont été examinés et révisés lors de la réunion du groupe de travail du PC-CP en septembre et à nouveau lors de la réunion plénière du PC-CP en octobre 2023.

Le CDPC note également que le Bureau a décidé, lors de sa réunion d'octobre 2023, de suggérer à la plénière du CDPC de reporter l'adoption finale du projet de recommandation du CM sur l'IA afin d'attendre l'adoption de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA début mai 2024 et d'assurer la cohérence entre les deux textes.

Le CDPC note également que la plénière du PC-CP a tenu une table ronde sur la manière de procéder à l'adoption de la recommandation. La majorité des délégations présentes physiquement et en ligne ont indiqué que la recommandation sur l'IA est à l'ordre du jour du PC-CP depuis 2019, qu'elle en est à son stade de finalisation, qu'elle contient un certain nombre d'orientations très utiles dont les services pénitentiaires et de probation ont un besoin urgent, et que son adoption a déjà été reportée une fois pour attendre l'adoption de la Convention-cadre. Les délégations font également observer que, conformément au mandat actuel du PC-CP, ce travail devrait être achevé d'ici la fin de 2023 et que cette tâche ne figure pas dans le prochain mandat. En outre, la coordination avec le Secrétariat du CAI concernant l'alignement entre les textes est permanente, la comparaison entre la recommandation et la Convention-cadre a eu lieu à ce stade, et les dispositions sont spécifiquement destinées aux services pénitentiaires et de probation et ne sont pas de nature générale, contrairement à celles du projet de Convention. Par conséquent, les délégations ont décidé de demander à la plénière du CDPC d'approuver la recommandation et de la transmettre au Comité des Ministres pour adoption.

Le CDPC remercie le PC-CP et les experts scientifiques pour leur excellent travail et reconnaît son utilité pratique pour les services pénitentiaires et de probation. Le CDPC tient une discussion pour déterminer si l'adoption de la recommandation devrait être reportée, comme proposé par le Bureau. Une délégation est favorable à ce report. La plupart des délégations sont d'avis que la recommandation devrait être approuvée. Elles font observer qu'elle est conforme au projet de Convention-cadre sur l'IA, à ce stade de son élaboration.

Le CDPC approuve la recommandation et charge le Secrétariat de l'envoyer au Comité des Ministres pour adoption accompagnée de son commentaire pour qu'il en soit tenu compte.

c. Élections

Le CDPC remercie la présidente sortante du PC-CP, Nadya RADKOVSKA, la vice-présidente Annie DEVOS (Belgique) et les deux autres membres sortants du groupe de travail du PC-CP, Manfred KOST (Allemagne) et Vivian GEIRAN (Irlande) pour leur excellent travail, et élit les nouveaux membres du groupe de travail PC-CP suivants :

1. Frédéric HANKUS (France)
2. Carla CIAVARELLA (Italie)
3. Daniela Mrhar PRELIC (Slovénie)
4. Kim THORNDEN-EDWARDS (Royaume-Uni)

6. Comité d'experts sur le fonctionnement des Conventions européennes et la coopération (PC-OC) (PC-OC)

Le CDPC a procédé à un échange de vues avec la présidente du PC-OC, Mme Joana GOMES FERREIRA (Portugal) (en ligne), et prend note de la liste des décisions de la 84^e réunion plénière du PC-OC (14-16 novembre 2023).

Le CDPC prend note des discussions menées par le PC-OC Mod sur la question de la coopération avec le Bureau du procureur général européen (BPGE) dans le cadre de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959. Le mandat du PC-OC et du CDPC comprend la réalisation avant la fin de 2023 d'une étude de faisabilité concernant la possibilité de négocier un instrument juridique contraignant afin de régler cette question. Le CDPC examine l'étude de faisabilité que le PC-OC a finalisée lors de sa 84^e réunion plénière du 14 au 16 novembre, exprime son accord avec son contenu et ses conclusions et décide de la transmettre au Comité des Ministres pour information.

Le CDPC prend également note des discussions au sein du PC-OC concernant un troisième protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, que le PC-OC a été chargé de finaliser avant la fin de 2024. Le CDPC note que le projet de protocole contient des dispositions relatives aux voies de communication, à la vidéoconférence, à l'utilisation de dispositifs techniques d'enregistrement et à l'introduction de délais pour l'exécution des demandes d'entraide, qui sera peut-être complétée par des modifications de l'article 21 de la Convention (dénonciation aux fins de poursuites).

Le CDPC prend note du guide de bonnes pratiques concernant la phase postérieure à la remise dans les procédures d'extradition préparé par le PC-OC en tant qu'outil pratique pour guider les praticiens, comprenant un modèle d'accord de remise temporaire.

Enfin, le CDPC examine un avis du PC-OC sur l'éventuelle adhésion de la République du Chili à la Convention européenne d'extradition. Le PC-OC a adopté cet avis lors de sa 84^e réunion plénière (14-16 novembre 2023), conformément au document d'orientation sur cette question qui a été approuvé par le Comité des ministres en mars 2023, après avoir été informé par les autorités chiliennes qu'elles ont l'intention d'entamer des procédures en vue de demander à être invitées à adhérer à la Convention européenne d'extradition. Le CDPC entérine cet avis. Il charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres lorsque la République du Chili demandera formellement à être invitée à adhérer à la Convention européenne d'extradition et d'informer les autorités chiliennes de cette décision.

Le CDPC félicite le PC-OC pour son excellent travail, et en particulier Mme Joana GOMES FERREIRA pour la conclusion fructueuse de son mandat de deux ans en tant que présidente.

7. Environnement et droit pénal

Le CDPC prend note des informations communiquées par Mme Cristina MAURO (France), vice-présidente du Comité d'experts sur la protection de l'environnement par le droit pénal (PC-ENV), et des éléments supplémentaires présentés par M. Carlo CHIAROMONTE, secrétaire du PC-ENV.

Le CDPC prend note des progrès accomplis par le PC-ENV sur le projet de Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, qui, à la suite de la décision prise par le PC-PNV lors de sa première réunion (3-4 avril 2023), a été préparé par le Secrétariat en consultation avec

le président et la vice-présidente. Une compilation des commentaires écrits reçus des délégations concernant ce premier projet de Convention a été distribuée au groupe avant la 2^e réunion, et servira de base aux futures négociations.

Le CDPC prend également note des discussions fructueuses tenues par le PC-ENV lors de sa 2^e réunion (16-18 octobre 2023), consacrée à la première lecture des articles 1 à 30 du projet de Convention. Le texte a été bien reçu par les membres du PC-ENV, qui ont exprimé leur attachement à ce travail.

Enfin, le CDPC prend note des informations communiquées par la vice-présidente et le secrétaire du PC-ENV concernant la 3^e réunion du PC-ENV, qui se tiendra du 27 au 29 février 2024 au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Elle sera consacrée aux négociations en première lecture des articles restants, notamment concernant un éventuel mécanisme de suivi, et à un débat sur les questions soulevées lors de la 2^e réunion.

Le CDPC félicite le président, la vice-présidente et les membres du PC-ENV, ainsi que le Secrétariat du PC-ENV, pour leur excellent travail jusqu'à présent.

8. Trafic de migrants

Le CDPC prend note des informations communiquées par le Secrétariat concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la lutte contre le trafic de migrants depuis sa dernière réunion plénière, à savoir que 23 profils-pays comprenant des informations juridiques et judiciaires sur le trafic de migrants ont été soumis par les délégations du CDPC. Ces profils-pays seront bientôt publiés sur le site web du CDPC, comme indiqué dans l'action n° 5 (Garantir l'accès aux informations et aux connaissances dans le domaine du trafic de migrants) du plan d'action. Compte tenu de l'ampleur et de l'importance des informations fournies dans ces profils-pays, les délégations du CDPC qui ne l'ont pas encore fait restent encouragées à soumettre leur profil respectif au Secrétariat du CDPC (au plus tard le 15 janvier 2024).

Le CDPC prend également note de la tâche supplémentaire que le Comité des Ministres lui a confiée conformément à son mandat 2024-2027 et qui doit être mise en œuvre d'ici fin 2024, à savoir : « en s'appuyant sur les cadres existants du Conseil de l'Europe, étudier et rechercher des moyens concrets d'améliorer la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic de migrants, y compris concernant la protection contre les cas aggravés de trafic des migrants, en respectant pleinement leurs droits humains et en tenant compte du cadre juridique pertinent, et préparer un rapport évaluant la nécessité et la faisabilité d'un éventuel instrument dans ce domaine ».

Le CDPC procède à un échange de vues sur cette nouvelle tâche qui figurera dans son mandat pour 2024, discute des meilleures manières de l'intégrer à ses futures activités et, compte tenu du délai, décide de commencer sa mise en œuvre dès que le mandat du CDPC sera adopté par le Comité des Ministres.

Le CDPC charge le Secrétariat de produire, dans un premier temps, un document général (d'ici fin janvier 2024) faisant le point sur le cadre juridique existant, afin d'aider le CDPC à évaluer la nécessité et la faisabilité d'un nouvel instrument juridique.

9. Lutte contre les manifestations numériques de la violence à l'égard des femmes et des filles

Le CDPC prend note des informations communiquées par Camille GANGLOFF, secrétaire de la Commission pour l'égalité de genre (GEC) concernant le plan de travail du Comité d'experts sur la lutte contre les manifestations numériques de la violence à l'égard des femmes et des filles (GEC/PC-eVIO) et note également que la Commission pour l'égalité de genre a nommé ses quatre représentants dans ce comité (Belgique, Islande, Portugal et Türkiye).

Lors de la réunion, le CDPC nomme deux représentants (Italie et Norvège) pour participer à ce travail. La délégation britannique indique qu'elle enverra prochainement le nom de son candidat. Les délégations sont priées de pourvoir les postes restants avant le 1^{er} décembre 2023.

10. Élections du président, du vice-président et des membres du Bureau

M. Thomas GREGOIRE (France) et M. Jesper HJORTENBERG (Danemark) ont démissionné du Bureau du CDPC. Par conséquent, le CDPC élit par acclamation Mme Cristina MAURO (France) et M. Petar RASHKOV (Bulgarie).

Étant donné que le mandat de la présidente actuelle se termine fin 2023 et que le vice-président a démissionné, le CDPC élit son nouveau président, M. Fritz ZEDER (Autriche) et son nouveau vice-président, M. Lorenzo SALAZAR (Italie).

Le CDPC remercie Mme Katariina JAHKOLA (Finlande) pour son travail et son engagement en tant que présidente, ainsi que M. Jesper HJORTENBERG (Danemark) pour son travail et son engagement en faveur des activités du CDPC.

11. Points d'information

a. Recouvrement des avoirs

Le CDPC prend note des informations communiquées par M. Lado LALICIC, secrétaire exécutif adjoint de la Conférence des Parties à la STCE n° 198 concernant le projet de mandat du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC) et le travail accompli à ce jour par la Conférence des Parties afin de nommer des experts compétents pour les futures activités du comité.

b. CAI

Le CDPC prend note des informations communiquées par Mme Louise RIONDEL, co-secrétaire du CAI concernant la chronologie d'adoption de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, à savoir la tenue d'encore trois réunions plénières : 5-7 décembre 2023 ; 23-26 janvier et 12-14 mars 2024 (le CAI approuvera la Convention le 14 mars), l'adoption par le Comité des Ministres étant prévue le 3 mai à Londres lors d'une session spéciale du Comité des Ministres pour célébrer le 75^e anniversaire du Conseil de l'Europe.

Les participants prennent également note du fait que 10 États observateurs participent désormais aux négociations ainsi que 67 observateurs de la société civile et de l'industrie, et que d'autres nouvelles demandes doivent être examinées.

c. Intelligence artificielle et droit pénal

Le CDPC est d'accord avec la proposition du Bureau de reprendre les activités du CDPC sur cette question lors de la première réunion plénière du CDPC en 2024, après l'adoption de la Convention-cadre sur l'IA.

d. Médicrime

Le CDPC prend note des informations fournies par M. Oscar ALARCON JIMENEZ, secrétaire exécutif de MEDICRIME, sur les initiatives en cours et à venir du Comité MEDICRIME, en particulier : a) les dernières adhésions à la Convention MEDICRIME ; b) les derniers développements et les décisions prises lors de la dernière réunion plénière tenue du 10 au 12 mai 2023 à Strasbourg ; c) les principaux sujets à discuter lors de la prochaine réunion plénière qui se tiendra les 28 et 29 novembre 2023 à Strasbourg ; et d) les derniers développements dans le cadre du projet CRIMFAMED, en particulier le Réseau MEDICRIME 24/7 et la transposition de la Convention dans son droit national par la Côte d'Ivoire.

Le CDPC prend également note de la demande réitérée faite aux membres du CDPC de promouvoir la ratification de la Convention MEDICRIME par leur pays ; les membres sont encouragés à participer à la réunion du Réseau 24/7 en 2024, que leur pays ait adhéré ou non à la Convention. Dans ce contexte, le CDPC prend note de la demande de nommer un représentant national (avant le 22 janvier 2024) pour participer aux différentes activités qui seront organisées à l'avenir.

e. Terrorisme

Le CDPC prend note des informations sur les initiatives en cours et à venir du Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT), notamment la poursuite des négociations formelles sur la définition paneuropéenne du terrorisme qui se tiendra lors de la 11^e réunion plénière du CDCT du 11 au 13 décembre 2023 à Helsinki, en Finlande. Il note qu'un nouveau sujet sera examiné au niveau du CDCT en 2024, à savoir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Il note également qu'en mai 2024, en marge de la réunion plénière du CDCT, une conférence sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions terroristes commises dans le cadre de conflits armés sera organisée.

f. Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels

Le CDPC prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant la Conférence internationale « La Convention de Nicosie : une réponse de la justice pénale aux infractions relatives aux biens culturels » qui s'est tenue les 15 et 16 juin 2023 à Riga (Lettonie) dans le cadre de la présidence lettone du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et la réunion du Réseau informel des forces de police et experts dans le domaine de la propriété culturelle, qui s'est tenue du 24 au 26 octobre 2023 à Madrid dans le cadre de la présidence espagnole de l'UE.

Les délégations du CDPC prennent note de la nouvelle brochure intitulée « La Convention de Nicosie en 10 questions et réponses » et de la demande de la traduire dans leurs langues nationales, ainsi que de la demande de nommer un représentant national (avant le 22 janvier 2024) pour participer aux différentes activités juridiques liées à cette Convention qui seront organisées prochainement.

g. Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains

Le CDPC prend note des informations fournies par le secrétaire exécutif du Comité des Parties de la Convention sur les derniers développements et les décisions prises lors de la dernière réunion plénière qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2023 à Strasbourg.

Les délégations du CDPC prennent également note de la demande de promouvoir la ratification de cette Convention dans leurs pays et de la traduire dans leurs langues nationales.

h. Justice adaptée aux enfants

Le CDPC prend note des informations fournies par Mme Katrin UERPMANN, secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), sur les activités pertinentes du Conseil de l'Europe dans le cadre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) dans le domaine de la justice adaptée aux enfants et sur les travaux pertinents à venir dans le cadre du mandat du CDENF, notamment un examen thématique des lignes directrices du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants, en coopération avec d'autres comités, dont le CDPC.

i. Présentation par la Société européenne de criminologie : proposition d'enquête paneuropéenne sur les droits des victimes

Comme l'a décidé le CDPC lors de sa dernière réunion plénière tenue les 13-15 juin 2023, le CDPC procède à un échange de vues avec Mme Catrien BIJLEVELD de la Société européenne de criminologie concernant la proposition d'enquête paneuropéenne sur les droits des victimes. Le CDPC prend note de sa présentation concernant la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une méthodologie européenne commune de collecte de données sur les droits des victimes. Il prend note des différentes mesures à prendre pour réaliser cet objectif.

12. Dates des prochaines réunions

Le CDPC décide de tenir ses réunions plénières en 2024 comme suit :

- pendant la semaine du 17-21 juin 2024
- pendant la semaine du 18-22 novembre 2024

Annexe I – Liste des participants

**MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE / ÉTATS MEMBRES
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

ALBANIA / ALBANIE

**No nomination / Pas de nomination

ANDORRA / ANDORRE

M. Alfons C. ALBERCA SANVICENS

Juge
Tribunal de Corts

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Hovhannes POGHOSYAN

Head of International Co-operation Department
Ministry of Internal Affairs

AUSTRIA / AUTRICHE

Hon.-Prof. Dr. Fritz ZEDER

Member of the CDPC Bureau / member du
Bureau du CDPC
Head of Unit IV.2
Federal Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

**No nomination / Pas de nomination

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Steven LIMBOURG

Adviseur-generaal
Ministère de la justice

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-
HERZEGOVINE**

Mr Nenad EŠPEK

Department for the fight against organized crime
and corruption
Sector for the fight against terrorism, organized
crime, corruption, war crimes and drug abuse
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Petar RASHKOV

Head of Justice Unit
Permanent Representation of Bulgaria to the EU

CROATIA / CROATIE

Mr Dinko KOVAČEVIĆ

Apologised / Excusé
Head of Sector for Pardons, Evidences and
Victims' and Witnesses Support
Criminal Law Directorate
Ministry of Justice and Administration

CYPRUS / CHYPRE

Ms Elena KLEOPAS

Attorney of the Republic
Head of the Criminal Division
Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Helena KLIMA LIŠUCHOVÁ

Head of International Cooperation and EU
Department
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
National Member of Denmark for EUROJUST

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mare TANNBERG

Adviser
Criminal Policy Department
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Ms Katariina JAHKOLA

Chair of the CDPC / Présidente du CDPC
Counsellor of Government/Head of the
Prosecution and Criminal Sanctions Unit
Ministry of Justice

FRANCE

Mme Cristina MAURO

Cheffe du bureau de la négociation pénale
européenne et internationale
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la Justice,

GEORGIA / GÉORGIE

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI

Deputy Head of the International Relations and
Legal Department
Office of the Prosecutor General of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Dr Garonne BEZJAK

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Head of Division
European Public Prosecutor's Office; European
criminal justice policy
Federal Ministry of Justice and Consumer
Protection

GREECE / GRÈCE

Ms Kalliopi THEOLOGITOU

Deputy Public Prosecutor
Court of Appeal, Athens
Hellenic Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Ms Dr. Eszter VIRÁGOS

Councilor, Legal counsel
Department of International Criminal Law
Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

**No nomination / Pas de nomination

IRELAND / IRLANDE

Ms Aoife BYRNE

Justice Attaché
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Ireland to the
Council of Europe

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC
Deputy Attorney General
Attorney General's Office to the Naples Court of
Appeal
Contact Point for the European Judicial Network
and National Correspondent for Eurojust

LATVIA / LETTONIE

Ms Indra AIZUPE

Director
Department of Criminal Justice
Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN

**No nomination / Pas de nomination

LITHUANIA / LITUANIE

**No nomination / Pas de nomination

LUXEMBOURG

Ms Barbara UJLAKI

Attachée
Direction droit pénal et pénitentiaire
Ministère de la Justice
Le gouvernement du Grand-Duché de
Luxembourg

MALTA / MALTE

Dr. Stefano FILLETTI

Apologised / Excusé

Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC

Head of Criminal Law Department

Faculty of Law

University of Malta

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Diana ROTUNDU

Prosecutor-Chief of the Unit of International Cooperation and European Integration

General Prosecutor's Office of the Republic of Moldova

MONACO

**No nomination / Pas de nomination

MONTENEGRO

Ms Džana KAJEVIĆ

Independent advisor

Directorate for Criminal and Civil Legislation

Ministry of Justice

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Ivo OTTENS

Deputy Head of International Relations of the Directorate for European and International Affairs
Ministry of Justice and Security of The Netherlands

Mr Jeroen DE JONG

Apologised / Excusé

Criminal Law Department

Directorate of Legislation and Legal Affairs

Ministry of Justice and Security

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Mr Nikola PROKOPENKO

State Counsellor

Ministry of Justice

NORWAY / NORVÈGE

Ms Linda Katharina DRAZDIK

Apologised / Excusée

Policy Director

Governance and Finance Department

Section for European and International Affairs

Ministry of Justice and Public Security

POLAND / POLOGNE

Mr Daniel ŁONIEWSKI

Head of European and International Criminal Law Unit

Department for Criminal Law Legislation

Ministry of Justice

PORTUGAL

Mr Carlos OLIVEIRA

Deputy Permanent Representative of Portugal to the Council of Europe

Permanent Representation of Portugal to the Council of Europe

Mr António FOLGADO

Apologised / Excusé

Legal Adviser

Cabinet of the Minister for Justice

Ms Lídia Jacob

Apologised / Excusé

Director-General

Directorate-General for Justice Policy

Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Dragos Enrico DEDIU

Directorate for International Law and Judicial Cooperation

Ministry of Justice

Ms Dana Maria ROMAN

Apologised / Excusé

Director

Directorate for International Law and Judicial Cooperation

EJN National Correspondent

Ministry of Justice

SAN MARINO / SAINT-MARIN

**No nomination / Pas de nomination

SERBIA / SERBIE

Ms Neda MARKOVIC

Head of the Criminal Law Group Department for Normative Affairs

Ministry of Justice

Mr Jovan COSIC

Apologised / Excusé

Assistant Minister

Department for Normative Affaires

Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Alexander KUNOŠÍK

Director of the Judicial Cooperation in Criminal Matters Division

Ministry of Justice

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Klemen PRINCES

Criminal Law expert

International Cooperation Department

Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Apologised / Excusé

SWEDEN / SUÈDE

Ms Klara LUNDH

Legal adviser

Division for Criminal Law

Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

M. Bernardo STADELMANN

Juriste

Sous-directeur, Département fédéral de justice et police

Office fédéral de la justice

Chef du Domaine de direction Droit pénal

Ms Anita MARFURT

Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC

Juriste

Département fédéral de justice et police

Office fédéral de la justice

Unité Droit pénal international

TÜRKİYE

Mr Kasım ÇİÇEK

General Director

Directorate General for International Relations and EU Affairs

Ministry of Justice

UKRAINE

Ms Kateryna G. SHEVCHENKO

Head of the International Legal Assistance Department

Deputy Head of the International Law Directorate

Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Marta CORTI

Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC

Head of International Criminal Justice

International, Rights and Constitutional Policy Directorate

Ministry of Justice

Ms Elinor SKINNER

Policy Adviser International Criminal Justice

International, Rights and Constitutional Policy Directorate

Ministry of Justice

MEMBERS OF THE CDPC BUREAU / MEMBRES DU BUREAU DU CDPC (CDPC-BU)

AUSTRIA / AUTRICHE

Hon.-Prof. Dr. Fritz ZEDER

Member of the CDPC Bureau / member du
Bureau du CDPC

Head of Unit IV.2

Federal Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC

National Member of Denmark for EUROJUST

FINLAND / FINLANDE

Ms Katariina JAHKOLA

Chair of the CDPC / Présidente du CDPC
Counsellor of Government/Head of the
Prosecution and Criminal Sanctions Unit
Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Dr Garonne BEZJAK

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC

Head of Division

European Public Prosecutor's Office; European
criminal justice policy

Federal Ministry of Justice and Consumer
Protection

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC

Deputy Attorney General

Attorney General's Office to the Naples Court of
Appeal

Contact Point for the European Judicial Network
and National Correspondent for Eurojust

MALTA / MALTE

Dr. Stefano FILLETTI

Apologised / Excusé

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC

Head of Criminal Law Department

Faculty of Law

University of Malta

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC

Juriste

Département fédéral de justice et police

Office fédéral de la justice

Unité Droit pénal international

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Marta CORTI

Member of the CDPC Bureau / membre du
Bureau du CDPC

Head

International Criminal Justice

International Justice Policy Division

Ministry of Justice

**CDPC COMMITTEES AND WORKING GROUPS / COMITES DU CDPC ET
GROUPES DE TRAVAIL**

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE
OPERATION OF EUROPEAN CONVENTIONS
ON CO-OPERATION IN CRIMINAL MATTERS /
COMITE D'EXPERTS SUR LE
FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS
EUROPEENNES DANS LE DOMAINE PENAL
(PC-OC)**

Ms Joana GOMES FERREIRA

Chair of the PC-OC / Présidente du PC-OC
Prosecutor General
Director of the Department of Judicial
Cooperation and International Relations

**COMMITTEE OF EXPERTS ON COMBATING
HATE CRIME / COMITE D'EXPERTS SUR LES
CRIMES DE HAINE (PC/ADI-CH)**

Ms Stephanie ÖNER

Chair of the PC/ADI-CH / Présidente du PC/ADI-
CH
Judge and Officer
Federal Ministry of Justice

Ms Charlotte GILMARTIN

Co-Secretary to the PC/ADI-CH

**COUNCIL FOR PENOLOGICAL
CO-OPERATION / CONSEIL DE
COOPERATION PENOLOGIQUE (PC-CP)**

Ms Nadya RADKOVSKA

Chair of the PC-CP / Présidente du PC-CP
Head
Department for International Relations and
Training of Staff
General Directorate Execution of Sentences
Ministry of Justice

Mr Fernando MIRÓ LLINARES

Scientific Expert of the PC-CP / Expert
scientifique du PC-CP
Universidad Miguel Hernández de Elche

* * * * *

STATES HAVING OBSERVER STATUS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / ETATS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Maître Jean PAILLOT

Mr Tetsushi HIRANO

Chargé de mission
Consulate General of Japan in Strasbourg

JAPAN / JAPON

Mr Daichi ITO

Consul (Attorney)
Consulate General of Japan in Strasbourg

Ms Elea ROGER

Assistant
Consulate General of Japan in Strasbourg

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

MOROCCO / MAROC

M. Ayoub ABOUJAAFAR

Magistrat
Chef du service des affaires de stupéfiants et substances psychotropes
Direction des affaires pénales et des grâces et de l'observation du crime
Ministère de justice

EUROPRIS

Apologised / Excusé

TUNISIA / TUNISIE

M. Badreddine JLIDI

Consul Général Adjoint Chargé de la Coopération avec le Conseil de l'Europe
Consulat Général de Tunisie à Strasbourg

EUROPEAN SOCIETY OF CRIMINOLOGY

Ms Catrien BIJLEVELD

Senior researcher NSCR (Netherlands Institute for the Study of Crime and Law Enforcement)
Professor of Research Methods in Empirical Legal Research and Criminology
Vrije Universiteit Amsterdam
Member Netherlands Scientific Council for Government Policy
Future President, European Society for Empirical Legal Studies

EUROPEAN FORUM FOR RESTORATIVE JUSTICE

**No nomination / Pas de nomination

* * * * *

COUNCIL OF EUROPE BODIES AND INSTITUTIONS / ORGANES ET INSTITUTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mr Kresimir KAMBER

Apologised / Excusé

Office of the President of the Court

COMMITTEE ON ARTIFICIAL INTELLIGENCE / COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

Ms Louise RIONDEL

Co-Secretary to the CAI

CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE / COMITE DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITE (T-CY) /

Mr Giorgi JOKHADZE

Project Manager

Cybercrime and e-evidence projects in the
Eastern Partnership region

STEERING COMMITTEE ON ANTI- DISCRIMINATION, DIVERSITY AND INCLUSION / COMITE DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITE ET L'INCLUSION (CDADI)

Ms Sophie ELIZÉON

Chair of the CDADI / Présidente du CDADI

Mr Hallvard GORSETH

Head of Anti-Discrimination Department

Mr Wolfram BECHTEL

Secretary to the CDADI

Ms Charlotte GILMARTIN

Co-Secretary to the CDADI

Ms Petra NEUMANN

Seconded Officer

Ms Ljiljana STOJISAVLJEVIC

Assistant to the CDADI

Ms Aida-Diana FAKAS

Assistant to the CDADI

GENDER EQUALITY COMMISSION / COMMISSION POUR L'EGALITE DE GENRE

Ms Camille GANGLOFF

Gender Equality Division

STEERING COMMITTEE FOR THE RIGHTS OF THE CHILD / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDENF)

Ms Katrin UERPMANN

Secretary of the Steering Committee for the Rights
of the Child (CDENF)

MONEYVAL AND CRIMINAL ASSET RECOVERY DIVISION / MONEYVAL ET LA DIVISION DE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS

Mr Lado LALICIC

Deputy Executive Secretary of the Conference of
the Parties to CETS No. 198
Head of Unit, MONEYVAL

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits de l'Homme et Etat de Droit

Criminal Law and Counter-Terrorism / Droit pénal et lutte contre le terrorisme

Mr Carlo CHIAROMONTE	Head of Criminal Law / <u>Secretary to the CDPC</u> Chef du droit pénal / <u>Secrétaire du CDPC</u>
Ms Iliana TANEVA	Deputy Head of Criminal Law / Co-Secretary to the CDPC, Secretary to the PC-CP Chef adjoint du droit pénal / Co-secrétaire du CDPC, Secrétaire du PC-CP
Mr Hasan BERMEK	Administrative Officer / Administrateur Co-Secretary to the CDPC, Secretary to the PC-OC / Co- secrétaire du CDPC, Secrétaire du PC-OC
Mr Oscar ALARCON JIMENEZ	Executive Secretary of the Committee of the Parties to the MEDICRIME Convention / Secrétaire Exécutive du Comité des Parties de la convention MEDICRIME
Mr Jamie BROWN	Criminal Law and Counter-Terrorism / Droit penal et lutte contre le terrorisme
Mr Clément BAILLY	Criminal Law and Counter-Terrorism / Droit penal et lutte contre le terrorisme
Ms Phoebe JAMIESON	Criminal Law and Counter-Terrorism / Droit penal et lutte contre le terrorisme
Ms Amanda PARISENTI	Criminal Law and Counter-Terrorism / Droit penal et lutte contre le terrorisme
Ms Lucy ANCELIN	Assistant / Assistante
Ms Claire ROBINS	Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Ms Julia TANNER

Mr Nicolas GUITTONNEAU

Ms Isabelle MARCHINI